

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2503

15 septembre 2015

SOMMAIRE

3GT IRT S.à r.l.	120105	Vitalitec Belux S.A.	120099
3M Attenti Holdings S.à r.l.	120105	Vitesse Sociedad S.A.	120099
A.A.A. Long Only Fund	120105	Vivaldis - Gesellschaft für Strukturierte Lösungen S.A.	120099
Altech-Lux S.à r.l.	120136	Waldeck Capital (Luxembourg) S.A.	120102
A.N. International 2 S.à r.l.	120104	Waldeck Capital (Luxembourg) S.A.	120101
Association Luxembourgeoise de Foot-Golf a.s.b.l.	120142	West End Building Material S.à r.l.	120106
Bau-Invest S.A.	120140	West Japan S.à r.l.	120106
BCSP V CE Lux IV S.à r.l.	120098	White Lobster S.A. SPF	120101
BCSP V CE Lux IV S.C.A.	120098	White Mountains International S.à r.l.	120101
BCSP V CE Lux VI S.à r.l.	120098	Win Invest	120101
BCSP V CE Lux V S.A.	120098	WinTrans S.A.	120102
Cheap Water S.à r.l.	120134	World Immobilière S.A.	120104
Chronos Stream COOP SA	120107	World Minerals USD S.à r.l.	120102
Cityhold Euro S.à r.l.	120131	World's Flash S.A., SPF	120104
Clariance	120144	WP Roaming III S.à r.l.	120102
Corporación Ezentis Holdco S.à r.l.	120119	www.casa.lu	120103
e-TIC Consulting S.à r.l.	120138	Xanatum Finance S.A.	120104
Finarden	120106	XI Callisto Luxco I S.à r.l.	120104
FoamCo 2	120106	XI Europa Luxco II S.à r.l.	120103
luXcom Trading Company S.A.	120130	XI Europa Luxco I S.à r.l.	120103
P.M.E Invest S.A.-SPF	120144	XI Ganymede Luxco II S.à r.l.	120103
VCG Lease S.à r.l.	120099	XI Partners Luxco II S.à r.l.	120103
Videopress S.A.	120100	XI Partners Luxco I S.à r.l.	120103
Vincourt S.A.	120100	Ypso Holding S.à r.l.	120100
Visiocom Europe S.A.	120098		

BCSP V CE Lux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 185.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II, 38
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015125922/13.

(150137691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

BCSP V CE Lux VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 185.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II, 38
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015125923/13.

(150137690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

**BCSP V CE Lux IV S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. BCSP V CE Lux IV S.à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 183.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II, 38
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015125921/13.

(150137692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Visiocom Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 88.392.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2015 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité les mandats d'Administrateurs de MM. Jacques JANOWSKY, Romain JANOWSKY et Koen LOZIE ainsi que le mandat de M. Pierre SCHILL, au poste de Commissaire aux Comptes.

L'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur Monsieur Jean-Charles THOUAND, 183, rue de Luxembourg L-8077 BERTRANGE.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2015.

Référence de publication: 2015126913/15.

(150138705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Vitalitec Belux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstroos.
R.C.S. Luxembourg B 102.212.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée général extraordinaire du 15 juillet 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé comme suit:

1) de révoquer, avec effet au 17 juillet 2015, le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Madame Florence FOURNIER, demeurant à FR-35500 Vitre, rue Maurice Marchall 10.

2) de nommer, avec effet au 17 juillet 2015, les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la société:

- Monsieur Jean-Marc CHALOT, Administrateur, né le 6 octobre 1957 à PAU (France) et demeurant à F-75003 PARIS, 21, rue Beranger;

- Monsieur Thierry COL, Administrateur, né le 31 octobre 1964 à AVIGNON (France) et demeurant à F-75017 PARIS, 19, rue Roger Bacon;

- Madame Laurence SAFONT, Administratrice, née le 16 mars 1965 à PEZENAS (France) et demeurant à F-75002 PARIS, 1, rue du mail.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 29 juillet 2015.

Pour VITALITEC BELUX S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015126915/24.

(150138770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Vitesse Sociedad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 97.969.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126916/9.

(150138810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Vivaldis - Gesellschaft für Strukturierte Lösungen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 108.999.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126917/10.

(150138387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

VCG Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 172.544.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VCG Lease S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015126903/11.

(150138260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Videopress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 37.566.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2015

Conseil d'administration

Le mandat de Martin CHOROBA dans sa fonction de président du Conseil d'Administration est échu; l'Assemblée Générale décide le prolonger pour une période 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Le mandat de Paul PECKELS dans sa fonction de vice-président du Conseil d'Administration est échu; l'Assemblée Générale décide le prolonger pour une période 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Le mandat de Sabine LENK dans sa fonction de membre du Conseil d'Administration est échu; l'Assemblée Générale décide le prolonger pour une période 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Commissaire aux comptes

Le mandat de Georges HEIRENDT dans sa fonction de Commissaire aux Comptes est échu; l'Assemblée Générale décide le prolonger pour une période 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126911/19.

(150138769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Vincourt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 162.870.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 mai 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Constance du CHASTEL de la HOWARDERIE, Administrateur, 14, avenue du Chili, B-1000 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Cliff LANGFORD, Administrateur, administrateur de sociétés, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Nicolas du CHASTEL de la HOWARDERIE, Administrateur-Président, administrateur de sociétés, 15, Drève des Rhododendrons, B-1170 Bruxelles, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 27 mai 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour VINCOURT S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015126912/22.

(150138780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Ypso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.898.225,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.644.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 27 novembre 2014

L'assemblée générale prend acte du changement de dénomination sociale de son associé de Numericable Group S.A. en Numericable - SFR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126953/13.

(150138616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

White Lobster S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.388.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2400 du 6 septembre 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

White Lobster S.A. SPF

Signature

Référence de publication: 2015126925/14.

(150138570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Waldeck Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 140.185.

Je, soussigné,

Monsieur Claude ZIMMER,

demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg,

né le 18.07.1956 à Luxembourg,

démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:

Waldeck Capital (Luxembourg) S.A.

ayant son siège social au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 140.185

Date effective: le 24 juillet 2015.

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2015126931/17.

(150138230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 134.675,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126926/10.

(150138606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Win Invest, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.805.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Win Invest

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015126927/13.

(150137774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

WinTrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 158.464.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015126928/9.
(150137309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 38.759.250,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 109.535.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 Juin 2015, que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mrs Laura Binion, Mr Carl Gillert, Mr David Hitchcock et Mr Thomas Ford ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Juillet 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015126938/17.

(150138390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

World Minerals USD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 5.616.765,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 97.868.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'associé unique de la Société, tenue le 2 décembre 2013, que l'associé unique de la Société a changé sa dénomination sociale de «World Minerais International Sales» en «Imerys Minerais International Sales» avec effet le 2 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015126929/14.

(150138032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Waldeck Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 140.185.

Nous vous informons par la présente de la démission de la société Zimmer & Partners S.A. (anciennement Zimmer & Partners S.à r.l.) dont le siège social est situé au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507, en tant que Commissaire aux Comptes de la société Waldeck Capital (Luxembourg) S.A avec effet au 24 juillet 2015.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Zimmer & Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2015126930/14.

(150138230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

XI Europa Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126944/9.

(150138052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

XI Europa Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126945/9.

(150138051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

XI Ganymede Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126946/9.

(150138050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

XI Partners Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126947/9.

(150138049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

XI Partners Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126948/9.

(150138048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

www.casa.lu, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.

R.C.S. Luxembourg B 68.462.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126939/9.

(150138182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

World Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126936/10.

(150137429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

World's Flash S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126937/10.

(150137735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Xanatum Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 92.340.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XANATUM FINANCE S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015126940/14.

(150137765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

XI Callisto Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126942/9.

(150138054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

A.N. International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Luxembourg, 1, rue de la Poudrière.
R.C.S. Luxembourg B 153.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015126968/11.

(150136453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

3M Attenti Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 76.668,73.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 145.270.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société

En date du 26 juin 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Scott David Krohn, né 17 décembre 1970, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au I-94 McKnight Road, 3M Center building 224-5S-26, St Paul, MN 55144-1000 Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 30 juin 2015;

- nommer Monsieur Matthew James Ginter, né 23 juin 1963, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au I-94 McKnight Road, 3M Center building 224-5S-26, St Paul, MN 55144-1000 Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015;

- Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Philippe van den Avenne, class A Manager

Mr. Pieter Jan van der Meer, class A Manager

Mr. Olivier Hermann, class B Manager

Mrs. Kristan Marie Tomlin Chesnut, class B Manager

Mr. Matt Ginter, class B Manager

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

3M Attenti Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015126960/25.

(150137908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

3GT IRT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.398.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015126959/13.

(150137419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

A.A.A. Long Only Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.491.

EXTRAIT

Rectifie le dépôt au RCS n°L150128653 à la date du 17 juillet 2015

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 16 juin 2015 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a pris note de la démission de M. Aleco Keusseoglou en tant qu'administrateur avec effet le 11 juin 2015.

2. L'Assemblée a renouvelé des mandats de M. Arpad Busson, M. Marc Bohren et M. Hywel Evans en tant qu'administrateurs pour une durée d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2016.

3. L'Assemblée a renouvelé le mandat de Ernst & Young (Luxembourg) en tant que réviseurs d'entreprises indépendants de la Société pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2016.

Référence de publication: 2015126965/16.

(150136812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

West End Building Material S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.303.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte de la décision prise par les associés de la Société en date du 30 Juin 2015 qu'a été acceptée:

- la nomination de Mme Donna McCrorie, née le 02 Juin 1971 à Jersey, résidant professionnellement à Elizabeth House, 9 Castle Street, JE2 3RT Jersey, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 Juin 2015;

- la démission de Mme Saffron Harrop en tant que gérant de la Société;

- le changement d'adresse du siège social de la Société qui se situe désormais au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- le changement d'adresse des gérants de la Société, Mme Miranda Lansdowne et Mme Pamela Valasuo, qui désormais, résident professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015126921/20.

(150138638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

West Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.151.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126922/9.

(150138781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Finarden, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 36.663.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2015 a accepté la démission présentée par Monsieur Nico BECKER de son mandat d'administrateur.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur, Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, 132, route d'Arlon, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme

FINARDEN

Société anonyme

Référence de publication: 2015126204/16.

(150137718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

FoamCo 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.178.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126178/9.

(150138172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Chronos Stream COOP SA, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 198.773.

—
STATUTES

THE UNDERSIGNED, Stichting Administratiekantor Chronos Stream, a foundation (stichting) under the laws of the Netherlands, having its seat in Amsterdam, Netherlands, and its office at Strawinskyalaan 1431, 1077 XX Amsterdam, Netherlands, in the process of registration in the Netherlands Commercial Register (the "Incorporator"), hereby incorporates a cooperative company organised as a public limited company under the laws of Luxembourg, governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

"board of directors" means the board of directors of the company or, where the context so requires, if the company has only one director, the sole director;

"bondholder" means a holder of one or more bonds issued by the company;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated realised profits and any distributable reserves (including share premium and voluntary premium), less accumulated realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 14.4;

"ordinary resolution" means a resolution of the shareholders that is passed by a simple majority of votes cast at a general meeting, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting;

"partial liquidation" has the meaning given in Article 17.1;

"share" means a share in the share capital of the company, irrespective of its class;

"shareholder" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"special resolution" means any resolution of the shareholders other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by two-thirds of the votes cast at a general meeting;

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 72 of the Commercial Companies Act 1915; and

"voluntary premium" has the meaning given in Article 14.2.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 These articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

Part 2. General characteristics, Members, Share capital and shares

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a cooperative company organised as a public limited company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

Chronos Stream COOP SA

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, bonds, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form and finance its subsidiaries as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of subsidiaries and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Members.

3.1 No person may be admitted as a member of the company until the person has applied for membership in writing, the application has been approved by the board of directors and the person has subscribed for one or more new shares.

3.2 Any member may retire and withdraw from membership in the company by written notice to the company. Any such withdrawal is effective and the shares held by the withdrawing member shall be repurchased by the company on the later of the date stated in the notice and the business day following the date on which the company receives the notice. The repurchase price and the terms of payment shall be determined by mutual agreement between the company and the withdrawing member in the course of the month ensuing after the repurchase of the shares. In case of disagreement, the price and the terms of payment shall be determined by an independent expert designated by the company.

3.3 The general meeting may by special resolution decide to exclude a member and terminate such member's membership. Not more than five days after the date on which a special resolution is passed, the board of directors must give written notice to the member of the exclusion. The effective date of the exclusion is the later of the date specified in the resolution and the date the member receives the notice. The shares held by the excluded member shall be repurchased by the company on the effective date of the termination. The repurchase price and the terms of payment shall be determined in the course of the month ensuing after the repurchase of the shares by an independent expert designated by the company.

3.4 The members themselves cannot withdraw their equity contributions to the company.

Art. 4. Share capital.

4.1 The share capital of the company is one United States dollar (USD 1.00), divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each as follows:

- ten (10) ordinary shares;
- ten (10) class A preference shares (the "Class A Shares");
- ten (10) class B preference shares (the "Class B Shares");
- ten (10) class C preference shares (the "Class C Shares");
- ten (10) class D preference shares (the "Class D Shares");
- ten (10) class E preference shares (the "Class E Shares");
- ten (10) class F preference shares (the "Class F Shares");
- ten (10) class G preference shares (the "Class G Shares");
- ten (10) class H preference shares (the "Class H Shares"); and
- ten (10) class I preference shares (the "Class I Shares").

The rights and obligations attached to the classes of shares shall be identical except to the extent expressly otherwise provided by these articles.

4.2 The general meeting is authorised (a) to reduce or increase the share capital of the company by cancelling or issuing shares and (b) to grant rights to subscribe for or to convert any other securities into shares in the share capital of the company.

4.3 Shares of the company shall be in registered form only and not in bearer or dematerialised form. The company must issue each shareholder with one or more non-negotiable certificates in respect of the shares which that shareholder holds.

4.4 The liability of a shareholder in respect of any share held by such shareholder is limited to the unpaid amount of the nominal value of such share and the premium for which it was issued.

Art. 5. Own shares.

5.1 Subject to and in accordance with Article 5.2 below and the Commercial Companies Act 1915, the company may generally acquire its own shares and hold them in treasury.

5.2 Except in the case of acquisition for no consideration, shares may only be acquired pursuant to a unanimous shareholders' resolution at the recommendation of the board of directors. Where shares are to be acquired for value, the board of directors shall draw up interim accounts and Article 15.2 shall apply *mutatis mutandis*.

5.3 Shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the company are treated as though they are cancelled and all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

Art. 6. Share register and transferability of shares.

6.1 The company shall maintain a register of shareholders subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915.

6.2 Shares are only transferable among shareholders or to the company itself. Shares of any class may only be transferred simultaneously with a proportionate number of shares of each other class held by the transferor.

Part 3. Management and decision - Making process

Art. 7. Directors.

7.1 The management of the company is the responsibility of three or more directors who shall together constitute a board of directors, which board may exercise all powers not reserved by law or these articles to the general meeting or any other body of the company. The general meeting may increase or, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, decrease the minimum number of directors.

7.2 Directors are appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years. Directors may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as directors. The general meeting shall fix the directors' remuneration, if any.

7.3 If a seat is vacant on the board of directors, the remaining director or directors, other than directors appointed pursuant to this Article 7.3, may fill the vacancy and appoint a further director on a provisional basis, to hold office until the close of the next general meeting.

Art. 8. Decision-making by directors.

8.1 Any director can call a meeting of the board of directors by giving notice of the meeting to the other directors.

8.2 Notice of a meeting must indicate:

(a) its proposed date and time;

(b) where it is to take place; and

(c) if it is anticipated that directors participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

8.3 Notice of a meeting must be given to each director but need not be in writing. Notice of a meeting need not be given to directors who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

8.4 Directors participate in a meeting of the board of directors, or part of a meeting of the board of directors, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other directors any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether directors are participating in a meeting, it is irrelevant where any director is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

8.5 Every decision put to the vote of the board of directors shall be decided by a majority of votes cast on the decision. No one shall be entitled to a casting vote.

8.6 Decisions of the board of directors may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 8.6 when all directors indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each director or to which each director has otherwise indicated agreement in writing.

8.7 The board of directors may adopt rules of procedure (consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles) and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to directors.

8.8 For the avoidance of doubt, if the company has only one director, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, such director may take decisions without regard to any of the rules relating to board decision-making.

Part 4. Power to bind and reserve power

Art. 9. Representation.

9.1 The board of directors (or, for the avoidance of doubt, if the company has only one director, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, the sole director) represents and binds the company towards third parties and at law.

9.2 In addition, two directors acting jointly shall also be able to represent and bind the company and they shall have signing authority accordingly.

Art. 10. Board may delegate.

10.1 The board of directors may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including signing authority within the limits of the day-to-day management, to such person or persons, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.

10.2 If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.

10.3 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Art. 11. Shareholders' reserve power and reserved matters.

11.1 The shareholders may, by ordinary resolution, direct the board of directors to take or refrain from taking specified action.

11.2 No such resolution relieves the directors from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the directors have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 9.

Part 5. Decision-making by shareholders**Art. 12. General meetings.**

12.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice. The annual general meeting shall be held on the second Monday of May of each year at noon. If that day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the following business day.

12.2 The board of directors must convene annual general meetings and may call extraordinary general meetings. Extraordinary general meetings may also be convened by any shareholder of the company.

12.3 Except where the law otherwise provides, a general meeting must be called by notice of at least seven (7) calendar days, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given. A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the shareholders.

12.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every shareholder and every director;
- (b) every bondholder as well as every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) every internal auditor, every (chartered) statutory auditor or the (chartered) audit firm, as applicable.

12.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that shareholders will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the pass-code to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting.

12.6 Except where these articles otherwise provide, a quorum of shareholders is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if at least one person entitled to vote at the meeting is present or represented. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).

12.7 Where the board of directors so permits, shareholders may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling shareholders to address the general meeting from a remote location). Shareholders so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more shareholders participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all shareholders participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

12.8 Each share entitles the holder thereof to one vote. Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by a majority of votes cast on the resolution. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

12.9 Where the board of directors so permits, shareholders may vote by postal correspondence by means of a voting form approved and made available by the company and a shareholder so voting shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate.

12.10 Bondholders shall have the right to attend general meetings, either in person or by proxy, and to speak at such meetings and to cast an advisory vote.

Part 6. Accounting and finance**Art. 13. Accounting.**

13.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

13.2 Insofar as required by law, unless the annual accounts are audited by a chartered statutory auditor, the company shall have one or more internal auditors appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

Art. 14. Premium accounts, statutory reserve.

14.1 When the company issues shares at a premium, whether for cash or otherwise, it shall add to the share premium account the amount or value of the premiums.

14.2 When the company receives an equity contribution without allotment of securities in consideration thereof, from or at the direction of any shareholder in respect of one or more of such shareholder's shares ("voluntary premium"), it shall

add to the appropriate premium account the amount of the contribution if it concerns a cash contribution or the agreed value of the contribution if it concerns a non-cash contribution.

14.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, the company shall maintain separate premium accounts for each class and the holders of shares of a class are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amounts standing to the credit of their premium accounts, unless the board of directors resolves otherwise in connection with a partial liquidation.

14.4 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

Art. 15. Dividends and other distributions.

15.1 Each share of the same class confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company.

15.2 Subject to Articles 14.4 and 15.3, the annual net profit is at the disposal of the general meeting and, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the board of directors may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

15.3 In respect of any dividend, the holders of preference shares are entitled to receive a preferred portion of such dividend in the following order of priority:

- (a) the holders of Class A Shares: a portion equal to one percent (1%) of the nominal value of such shares;
- (b) the holders of Class B Shares: a portion equal to two percent (2%) of the nominal value of such shares;
- (c) the holders of Class C Shares: a portion equal to three percent (3%) of the nominal value of such shares;
- (d) the holders of Class D Shares: a portion equal to four percent (4%) of the nominal value of such shares;
- (e) the holders of Class E Shares: a portion equal to five percent (5%) of the nominal value of such shares;
- (f) the holders of Class F Shares: a portion equal to six percent (6%) of the nominal value of such shares;
- (g) the holders of Class G Shares: a portion equal to seven percent (7%) of the nominal value of such shares;
- (h) the holders of Class H Shares: a portion equal to eight percent (8%) of the nominal value of such shares; and
- (i) the holders of Class I Shares: a portion equal to nine percent (9%) of the nominal value of such shares.

The holders of ordinary shares shall be entitled to receive the remainder, if any.

Part 7. Fundamental changes

Art. 16. Amendment of articles.

16.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 16, these articles may be amended by special resolution at a general meeting at which a quorum of shareholders representing half of the share capital is present or represented. If the meeting fails to reach quorum, an ensuing meeting may be convened, in the manner prescribed by law, and the amendment will then be resolved by special resolution, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting.

16.2 The articles may be amended to:

- (a) change the legal form of the company;
- (b) change the objects of the company;
- (c) reduce or increase the share capital;
- (d) create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.

16.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, any amendment to the articles of the company which varies the rights attached to a class of shares (including any change to the procedure for varying the rights attached to a class of shares) shall require also the approval of the holders of each class of shares that is affected by the change. Approval is given by a special resolution passed separately by the holders of each class of shares concerned (and the requirements as to majority and attendance rate shall apply mutatis mutandis to such a special resolution as they apply in relation to a special shareholders' resolution).

16.4 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the shareholders and the bondholders. Any variation of the company's objects or change in the legal form of the company must be approved by the bondholders, subject to and in accordance with Commercial Companies Act 1915.

Art. 17. Partial liquidation.

17.1 The general meeting may decide to repurchase and immediately cancel an entire class of shares (a "partial liquidation") and, in such event, an amount not exceeding the aggregate of the equity available for distribution, the share capital represented by the class of shares being cancelled and a proportional part of the statutory reserve, as determined by the board of directors by reference to interim accounts prepared for the purpose, shall be payable to the holders of shares of the relevant class on a pro rata and pari passu basis.

For the avoidance of doubt, the repurchase price (RP) cannot exceed the amount of net profit of the current financial year plus any accumulated realised profits (NP) and any distributable reserves (including share premium, voluntary premium and other equity contributions) (DR), less any loss of the current financial year and any accumulated realised losses (L) and any undistributable reserves and sums to be transferred to reserve (UR), such that $RP = (NP+DR) - (L+UR)$, increased by an amount equal to the reduction of the share capital of the company.

17.2 In case of a partial liquidation, classes of shares can only be repurchased and cancelled in reverse alphabetical order; first the Class I Shares, then the Class H Shares and so on and finally the ordinary shares.

Art. 18. Termination of the company.

18.1 Except where the law provides for a resolution to dissolve the company that is passed by a smaller majority of shareholders, the company can be dissolved pursuant to a special resolution.

18.2 Save where expressly otherwise provided in these articles, the company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

THE INCORPORATOR HEREBY DECLARES (where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting):

1. The following shares with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator:

- ten (10) ordinary shares, numbered 1 through 10;
- ten (10) class A preference shares, numbered A-1 through A-10;
- ten (10) class B preference shares, numbered B-1 through B-10;
- ten (10) class C preference shares, numbered C-1 through C-10;
- ten (10) class D preference shares, numbered D-1 through D-10;
- ten (10) class E preference shares, numbered E-1 through E-10;
- ten (10) class F preference shares, numbered F-1 through F-10;
- ten (10) class G preference shares, numbered G-1 through G-10;
- ten (10) class H preference shares, numbered H-1 through H-10; and
- ten (10) class I preference shares, numbered I-1 through I-10.

Such shares may be paid up by way of contributions in cash or in kind or in the form of services.

2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2016.

3. The registered office of the company is located at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

4. The following persons have been appointed as directors of the company, to hold office until the conclusion of the company's first annual general meeting:

- Marcus Jacobus Dijkerman, born on 5 November 1962 in Schiedam (Netherlands), with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg; and
- Joost Anton Mees, born on 27 September 1978 in Delft (Netherlands), with professional address at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

5. The following person has been appointed as internal auditor of the company, to hold office until the conclusion of the company's first annual general meeting:

Exequitve Management S.à. r.l. , a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174568.

This document is drawn up in English followed by a version in French. In case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the Incorporator has caused its duly authorised representative to set his hand hereunto this 27 July 2015.

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR CHRONOS STREAM
C.M. Strik
Director

Suit la traduction française du texte qui précède:

LA SOUSSIGNEE, Stichting Administratiekantoor Chronos Stream, une fondation (stichting) de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas, et établie au Strawinskylaan 1431, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas, en cours d'immatriculation au Registre du commerce des Pays-Bas (le «Fondateur»), constitué par les présentes une société coopérative organisée comme une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

STATUTS

Partie 1^{ère} . Interprétation

Art. 1^{er} . Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«action» signifie une action dans le capital social de la société, quelle que soit sa catégorie;

«actionnaire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs actions et, à ce titre, un associé de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris des primes d'émission et primes volontaires), moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 14.4;

«conseil d'administration» signifie le conseil d'administration de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul administrateur, l'administrateur unique;

«liquidation partielle» a la signification donnée à l'Article 17.1;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«obligataire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs obligations émises par la société;

«prime volontaire» a la signification donnée à l'Article 14.2;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 72 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des actionnaires adoptée par une majorité simple des votes exprimés à une assemblée générale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée; et

«résolution spéciale» signifie toute résolution des actionnaires autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité de deux tiers des votes exprimés à une assemblée générale.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprennent le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprennent tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

Partie 2. Caractéristiques générales, Associés, Capital social et actions

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société coopérative organisée comme une société anonyme selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

Chronos Stream COOP SA

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet où peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut financer ses filiales ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de filiales et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Associés.

3.1 Nul ne peut devenir associé de la société avant qu'il n'en ait fait la demande d'admission par écrit, que le conseil d'administration n'ait approuvé la demande et qu'il n'ait souscrit une ou plusieurs nouvelles actions.

3.2 Tout associé peut démissionner et se retirer de la société moyennant un avis écrit à cette dernière. Le retrait prend effet et la société rachète toutes les actions détenues par l'associé qui se retire à la date indiquée dans l'avis ou, si il est postérieur, au jour ouvrable suivant celui de la réception de l'avis par la société. Le prix de rachat et les modalités de paiement sont déterminés au cours du mois suivant la date du rachat des actions, d'un commun accord entre la société et l'associé qui se retire. En cas de désaccord, le prix et les modalités de paiement sont fixés par un expert indépendant désigné par la société.

3.3 L'assemblée générale peut décider, par résolution spéciale, d'exclure un associé et de résilier la qualité de sociétaire de l'associé. Dans les cinq jours suivant la date de la résolution spéciale, le conseil d'administration donne à l'associé un avis écrit de son exclusion. Cette exclusion prend effet à la date précisée dans la résolution ou, si elle est postérieure, à la date de réception de l'avis par l'associé. La société rachète toutes les actions détenues par l'associé qui est exclu à la date de prise d'effet. Le prix de rachat et les modalités de paiement sont fixés au cours du mois suivant la date du rachat des actions par un expert indépendant désigné par la société.

3.4 Les associés ils-mêmes ne peuvent pas retiré les apports en capital faits par les associés.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social de la société s'élève à un dollar des Etats-Unis (1,00 USD) et se divise en cent (100) actions d'une valeur nominale d'un centime (0,01 USD) chacune de la manière suivante:

- dix (10) actions ordinaires;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»);
- dix (10) actions privilégiées de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»);
- dix (10) actions privilégiées de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»);
- dix (10) actions privilégiées de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»);
- dix (10) actions privilégiées de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»);
- dix (10) actions privilégiées de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»);
- dix (10) actions privilégiées de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»);
- dix (10) actions privilégiées de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»); et
- dix (10) actions privilégiées de catégorie I (les «Actions de Catégorie I»).

Les droits et obligations attachés aux catégories d'actions sont identiques, sauf disposition contraire expresse des présents statuts.

4.2 L'assemblée générale est autorisé (a) à réduire ou augmenter le capital social de la société en annulant ou émettant des actions et (b) à octroyer des droits de souscription d'actions ou de conversion des autres titres en actions dans le capital social de la société.

4.3 Les actions de la société ne sont que nominatives et non au porteur ou dématérialisées. La société doit délivrer à chaque actionnaire un ou plusieurs certificats non négociables concernant les actions que cet actionnaire détient.

4.4 La responsabilité d'un actionnaire relativement à une action qu'il détient est limitée au montant non libéré de la valeur nominale et de la prime d'émission à verser en contrepartie de l'émission de cet action.

Art. 5. Propres actions.

5.1 Sous réserve des et conformément aux dispositions de l'Article 5.2 ci-dessous et de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, en règle générale, la société peut acquérir ses propres actions et les conserver en portefeuille comme des actions auto-détenues.

5.2 Sauf en cas d'acquisition à titre gratuit, les actions ne peuvent être acquises que par une résolution unanime des actionnaires sur recommandation du conseil d'administration. Lorsque les actions seront acquises à titre onéreux, le conseil d'administration doit établir un état comptable et l'Article 15.2 est applicable par analogie.

5.3 Les actions auto-détenues et actions détenues par des filiales de la société sont traitées comme si elles étaient annulées et les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 6. Registre des actions et cessibilité d'actions.

6.1 La société doit tenir un registre des actionnaires sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

6.2 Les actions ne sont cessibles qu'entre actionnaires ou à la société elle-même. Les actions d'une catégorie peuvent être cédées seulement en même temps que le nombre proportionnel d'actions de chaque autre catégorie détenues par le cédant.

Partie 3. Administration et processus de décision

Art. 7. Administrateurs.

7.1 L'administration de la société incombe à trois ou plusieurs administrateurs qui constituent un conseil d'administration, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. L'assemblée générale peut augmenter ou, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, diminuer le nombre minimal d'administrateurs.

7.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable qui ne peut excéder six ans. Tout administrateur peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être administrateur. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des administrateurs.

7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le seul administrateur ou les administrateurs restants, autre que des administrateurs nommés en vertu du présent Article 7.3, peuvent pourvoir à la vacance provisoirement et nommer des administrateurs supplémentaires pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Prise de décision par les administrateurs.

8.1 Tout administrateur peut convoquer une réunion du conseil d'administration en en avisant les autres administrateurs.

8.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:

(a) le jour et l'heure proposés;

(b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que des administrateurs participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

8.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque administrateur sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux administrateurs qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

8.4 Les administrateurs participent à une réunion du conseil d'administration, ou à une partie d'une réunion du conseil d'administration, lorsque la réunion a été convoquée et à lieu conformément aux présents statuts et chaque administrateur peut communiquer aux autres administrateurs toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les administrateurs ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilise permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

8.5 Chaque décision soumise au vote du conseil d'administration sera prise à la majorité des votes exprimés. Aucun n'aura de vote prépondérant.

8.6 Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil d'administration est prise conformément au présent Article 8.6 lorsque tous les administrateurs indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque administrateur ou sur lequel chaque administrateur a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

8.7 Le conseil d'administration peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux administrateurs.

8.8 Pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul administrateur, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par un conseil.

Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve

Art. 9. Représentation.

9.1 Le conseil d'administration (ou, pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul administrateur sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

9.2 Par ailleurs, deux administrateurs agissant conjointement représentent et engagent également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

Art. 10. Pouvoir de délégation du conseil.

10.1 Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de signature en ce qui concerne la gestion journalière, à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.

10.2 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

10.3 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Art. 11. Pouvoir de réserve des actionnaires et questions réservées.

11.1 Les actionnaires peuvent, par voie de résolution ordinaire, enjoindre au conseil d'administration d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

11.2 Aucune résolution ne dispense les administrateurs de leurs fonctions ni n'exonère les administrateurs de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les administrateurs avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 9.

Partie 5. Prise de décision par les actionnaires

Art. 12. Assemblées générales.

12.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation. L'assemblée générale annuelle se tient le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à douze heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tient le jour ouvrable suivant.

12.2 Le conseil d'administration doit convoquer des assemblées générales annuelles et peut convoquer toute autre assemblée générale. Les assemblées générales extraordinaires peuvent également être convoquées par tout actionnaire de la société.

12.3 Sauf dispositions légales contraires, une assemblée générale doit être convoquée par avis d'au moins sept (7) jours civils, en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les actionnaires y consentent.

12.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:

- (a) tous les actionnaires et tous les administrateurs;
- (b) tous les obligataires ainsi que tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote attaché à une ou plusieurs actions est attribué; et
- (c) tous les commissaires aux comptes, tous les réviseurs d'entreprises (agrés) ou le cabinet de révision (agréé), selon le cas.

12.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

- (a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des actionnaires participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée.

12.6 Sauf dispositions statutaires contraires, le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les propres actions de la société et les actions dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).

12.7 Lorsque le conseil d'administration le permet, les actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux actionnaires de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les actionnaires qui participent ainsi. Si un ou plusieurs actionnaires participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les actionnaires participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

12.8 Un actionnaire dispose d'un vote par action. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'à la majorité des votes exprimés. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

12.9 Lorsque le conseil d'administration le permet, les actionnaires peuvent voter par correspondance au moyen d'un formulaire approuvé et mis à disposition par la société et tout actionnaire qui vote ainsi est réputé présent pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence.

12.10 Les obligataires ont le droit d'assister à l'assemblée générale, en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire, et d'y prendre la parole, mais avec vote consultatif seulement.

Partie 6. Comptabilité et finances

Art. 13. Comptabilité.

13.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

13.2 Dans la mesure où la loi le prescrit, à moins que les comptes annuels sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable n'excédant pas six ans et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

Art. 14. Comptes de primes, réserve légale.

14.1 Lorsque la société émet des actions en contrepartie d'apports en numéraire ou autrement et une prime d'émission est prévue, elle crédite au compte de primes d'émission le montant ou la valeur de la prime reçue.

14.2 Lorsque la société reçoit un apport en capitaux propres non rémunérés par des titres, d'un actionnaire ou sur ordre de celui-ci quant à une ou plusieurs de ses actions (une «prime volontaire»), elle crédite au compte de primes pertinent le montant de l'apport en numéraire ou la valeur convenue de tout apport autre qu'en numéraire reçu.

14.3 S'il y a plusieurs catégories d'actions, sans tenir compte des actions auto-détenues, la société devra tenir des comptes de primes distincts pour chaque catégorie. Les détenteurs d'actions d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, aux soldes créditeurs de leurs comptes de primes, sauf si le conseil d'administration décide autrement dans le cadre d'une liquidation partielle.

14.4 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

Art. 15. Dividendes et autres distributions.

15.1 Chaque action d'une même catégorie confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société.

15.2 Sous réserve des Articles 14.4 et 15.3, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale et le conseil d'administration peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date de l'état comptable.

15.3 Quant à tout dividende, les détenteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir une partie prioritaire de ce dividende dans l'ordre de priorité suivant:

- (a) les détenteurs d'Actions de Catégorie A: une partie égale à un pour cent (1 %) de la valeur nominale de ces actions;
 - (b) les détenteurs d'Actions de Catégorie B: une partie égale à deux pour cent (2 %) de la valeur nominale de ces actions;
 - (c) les détenteurs d'Actions de Catégorie C: une partie égale à trois pour cent (3 %) de la valeur nominale de ces actions;
 - (d) les détenteurs d'Actions de Catégorie D: une partie égale à quatre pour cent (4 %) de la valeur nominale de ces actions;
 - (e) les détenteurs d'Actions de Catégorie E: une partie égale à cinq pour cent (5 %) de la valeur nominale de ces actions;
 - (f) les détenteurs d'Actions de Catégorie F: une partie égale à six pour cent (6 %) de la valeur nominale de ces actions;
 - (g) les détenteurs d'Actions de Catégorie G: une partie égale à sept pour cent (7 %) de la valeur nominale de ces actions;
 - (h) les détenteurs d'Actions de Catégorie H: une partie égale à huit pour cent (8 %) de la valeur nominale de ces actions;
- et
- (i) les détenteurs d'Actions de Catégorie I: une partie égale à neuf pour cent (9 %) de la valeur nominale de ces actions.
- Les détenteurs des actions ordinaires recevront le solde restant éventuel.

Partie 7. Modifications de structure

Art. 16. Modification des statuts.

16.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 16, les présents statuts peuvent être modifiés par résolution spéciale à une assemblée générale. Le quorum à une telle assemblée est atteint lorsque des actionnaires représentant au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par la loi, et la modification sera alors adoptée par résolution spéciale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée.

16.2 Les statuts peuvent être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social;
- (d) de créer de nouvelles catégories d'actions;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des actions, quelle que soit la catégorie;
- (f) de convertir des actions d'une catégorie en actions des autres catégories;

(g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des actions; et

(h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.

16.3 Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions, sans tenir compte des actions rachetées ou auto-détenues, toute modification des statuts de la société altérant les droits attachés à une catégorie d'actions (y compris tout changement apporté à la procédure de modification des droits attachés à une catégorie d'actions) nécessite également l'approbation des actionnaires qui détiennent les actions de chacune des catégories concernées par cette modification. L'approbation est donnée par résolution spéciale adoptée séparément par les actionnaires de chacune des catégories d'actions visées (et les conditions de majorité et de taux de présence s'appliquent par analogie à une telle résolution spéciale comme elles s'appliquent aux résolutions spéciales des actionnaires).

16.4 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des actionnaires et des obligataires. Les modifications touchant à l'objet ou à la forme juridique de la société doivent être approuvées par les obligataires, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 17. Liquidation partielle.

17.1 L'assemblée générale peut décider de racheter et d'annuler immédiatement l'intégralité d'une catégorie d'actions (une «liquidation partielle»). Dans ce cas, un montant déterminé par le conseil d'administration selon d'un état comptable préparé à cette occasion et ne dépassant pas le montant total des capitaux propres distribuables, de la partie du capital social représentée par la catégorie d'actions annulées et de la partie proportionnelle de la réserve légale, doit être versé aux détenteurs d'actions de la catégorie concernée au prorata et sur un pied d'égalité.

Pour éviter tout malentendu, le prix de rachat (PR) ne peut pas excéder le montant des bénéfices nets de l'exercice social en cours augmenté de tout bénéfice reporté (BN) et de toute réserve distribuable (y compris la prime d'émission, la prime volontaire et les autres apports en capitaux propres) (RD), moins les pertes de l'exercice en cours et les pertes reportées (P) et toute réserve indisponible et toute somme qui doit être incorporée dans une réserve (RI), tel que PR. (BN+RD). (P+RI), augmente d'un montant équivalent à la réduction du capital social de la société.

17.2 En cas de liquidation partielle, le rachat et l'annulation des catégories d'actions peut seulement être effectués dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique; premièrement les Actions de Catégorie I, ensuite les Actions de Catégorie H et ainsi de suite et finalement les actions ordinaires.

Art. 18. Différentes manières dont finit la société.

18.1 Sauf dispositions légales prévoyant une résolution de dissoudre la société qui est adoptée par une majorité des actionnaires plus faible, la société peut être dissoute par une résolution spéciale.

18.2 Sauf dispositions contraires expresses des présents statuts, la société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

LE FONDATEUR DECLARE PAR LES PRESENTES (le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale):

1. Les actions suivantes ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (0,01 USD) chacune, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur:

- dix (10) actions ordinaires, numérotées de 1 à 10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie A, numérotées de A-1 à A-10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie B, numérotées de B-1 à B-10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie C, numérotées de C-1 à C-10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie D, numérotées de D-1 à D-10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie E, numérotées de E-1 à E-10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie F, numérotées de F-1 à F-10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie G, numérotées de G-1 à G-10;
- dix (10) actions privilégiées de catégorie H, numérotées de H-1 à H-10; et.
- dix (10) actions privilégiées de catégorie I, numérotées de I-1 à I-10.

Ces actions peuvent être libérées par des apports en numéraire, en nature ou en industrie.

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

3. Le siège social de la société est établi au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

4. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de la société, pour un mandat allant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la société:

- Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg; et

- Joost Anton Mees, né le 27 septembre 1978 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

5. La personne suivante est nommée comme commissaire aux comptes de la société, pour un mandat allant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la société:

Exequite Management S.à r.l. , une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 174568.

Le présent document est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

EN FOI DE QUOI, le Fondateur a poussé son représentant dûment habilité à apposer sa signature le 27 juillet 2015.

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR CHRONOS STREAM

C.M. Strik

Administrateur

Référence de publication: 2015127138/667.

(150136539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Corporación Ezentis Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.112.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.809.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of July,

Before Us Maître Cosita Delvaux, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Grupo Ezentis S.A., a joint-stock company (sociedad anónima) governed by the laws of Spain, listed in the Madrid and Bilbao stock markets, with registered office at Calle Acústica nº 24, planta 5ª, edificio Puerta de Indias, Seville, Spain and registered with the Mercantile Registry of Seville,

here represented by Mrs Clara Herrenschildt, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 15 July 2015

The said power of attorney, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Corporación Ezentis Holdco S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may only have offices and branches in the Grand Duchy of Luxembourg but not abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, except by way of public offering, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is nineteen million one hundred twelve thousand and five hundred euros (EUR 19,112,500.-) divided into nineteen million one hundred twelve thousand and five hundred (19,112,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law and the availability of funds determined by the Board of Managers or the Sole Manager on the basis of relevant interim accounts.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred, other than by reason of death, to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in a general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one (1) or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles. At all times, a majority of Managers shall be Luxembourg residents.

8.2 If the Company has at the relevant time only one (1) Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager". The Sole Manager will at all times be tax resident in Luxembourg.

8.3 If the Company has from time to time more than one (1) Manager, they will be divided into class A managers ("Class A Managers") and class B managers ("Class B Managers"), whereby the Class B Managers shall at all times be tax resident in Luxembourg. The Class A Managers and the Class B Managers will collectively constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one (1) Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation.

10.1. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.1.2 if the Company has more than one (1) Manager, the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager;

10.1.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager and shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may appoint a chairman among the Class A Managers.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements):

12.3.1 at least two (2) Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5;

12.3.2 the majority of the Managers so present or participating are Class B Managers and in the case only two Managers are so present or participating, both are Class B Managers; and

12.3.3 a Class B Manager may only be represented by another Class B Manager.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers, and at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, with at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager voting in favour.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the registered office. For this purpose, such a meeting shall always be initiated from the registered office of the Company in Luxembourg.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one (1) vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters (3/4) of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on June 30 and if such day is a public holiday on the next following business day.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five (5) per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one (1) Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the nineteen million one hundred twelve thousand and five hundred (19,112,500) shares have all been subscribed by Grupo Ezentis S.A., prenamed and represented as said before.

All the shares subscribed have been fully paid up by:

a contribution in cash of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) (the "Contribution in Cash"); and

a contribution in kind of:

- three thousand and ten (3,010) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, that the Founding Shareholder currently holds in Avanzit Instalaciones e Ingeniería, S.L., a limited company (sociedad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Polígono Guardiel, s/n, parcela 146, Guarromán, Jaén, Spain and registered with the Mercantile Registry of Jaén, tomo 274, folio 208, hoja J-10.036, inscripción 1ª;

- six hundred and ten thousand, nine hundred and forty eight (610,948) shares having a nominal value of one euro point one four five seven six one zero eight (EUR 1.14576108) each, that the Founding Shareholder currently holds in Ezentis Tecnología, S.L., a limited company (sociedad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid, tomo 4.223, folio 85, hoja M-32.655, inscripción 1ª;

- one thousand (1,000) shares having a nominal value of three euros (EUR 3.-) each, that the Founding Shareholder currently holds in Ezentis Internacional, S.L.U., a limited company (sociedad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid, tomo 31.333, folio 1, hoja M-563996, inscripción 1ª;

- one thousand (1,000) shares having a nominal value of three euros point zero zero five zero six (EUR 3.00506) each, that the Founding Shareholder currently holds in Moraleja Solar I, S.L., a limited company (sociedad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid, tomo 25.889, folio 9, hoja M-466667, inscripción 1ª;

- one million four hundred thousand (1,400,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, that the Founding Shareholder currently holds in Ezentis Gestión de Redes, S.L.U., a limited company (sociedad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Calle Isaac Newton s/n, Parque Tecnológico, Tres Cantos, Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid, tomo 18.759, folio 57, hoja M-326938;

- one hundred fifty thousand two hundred (150,200) shares having a nominal value of forty euro cents (EUR 0.40) each, that the Founding Shareholder currently holds in Naverggi, S.A., a joint-stock company (sociedad anónima) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Spain and registered with the Mercantile Registry of Madrid, tomo 24.948, folio 140, hoja M-449.244, inscripción 1ª;

- one million three hundred seventy thousand seven hundred twenty seven (1,370,727) shares having a nominal value of three euros and ten cents (EUR 3.10) each, that the Founding Shareholder currently holds in Calatel Andalucía, S.L.U., a limited company (sociedad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Calle Acústica nº 24, planta 5ª, edificio Puerta de Indias, Seville, Spain and registered with the Mercantile Registry of Seville, tomo 5205, folio 202, hoja SE-85.484;

- twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of three euros point zero zero five zero six (EUR 3.00506) each, that the Founding Shareholder currently holds in Avanzit Infraestructuras y Servicios, S.A. a joint-stock company (sociedad anónima) incorporated and existing under the laws of Spain, with registered office at Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Spain and registered with the and registered with the Mercantile Registry of Madrid, tomo 21.807, folio 114, hoja M-388.505.

representing in each case the entire share capital of each the above mentioned companies and such contributions (together referred to as the "Contribution in Kind"), being evaluated at fifty-eight million four hundred eighty-eight thousand thirty-one euros and seventeen cents (EUR 58,488,031.17).

The Contribution in Cash and the Contribution in Kind, having a total value of fifty-eight million five hundred three thousand thirty-one euros and seventeen cents (EUR 58,503,031.17), will be allocated as follows: (i) nineteen million one hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 19,112,500.-) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) thirty-nine million three hundred ninety thousand five hundred thirty-one euros and seventeen cents (EUR 39,390,531.17) shall be allocated to the share premium account of the Company. The proof of the existence and of the value of the Contribution in Cash and of the Contribution in Kind has been produced to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand eight hundred euros (EUR 7,800.-).

General meeting of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, Grupo Ezentis S.A., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- The registered office of the Company shall be at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- The following person is appointed Class A Manager of the Company, for an indefinite duration:

- Mr. Manuel García-Durán de Bayo, born in Madrid (Spain), on October 11, 1955, with professional address at Calle Prim, 19, Madrid (Spain).

- The following persons are appointed Class B Managers of the Company, for an indefinite duration:

- Mr. Joel Cárdenas San Martín, born in Bilbao (Spain), on March 3, 1978, with professional address at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert; and

- Mrs. Mariana Bárbara de Sá Morais Carneiro Veríssimo Da Cunha, born in Lisboa (Portugal), on February 25, 1979, with professional address at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour de juillet.

Par-devant Nous Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Grupo Ezentis S.A., une société par actions (sociedad anónima), régie par les lois d'Espagne cotée aux bourses de Madrid et de Bilbao, ayant son siège social au Calle Acústica n° 24, planta 5ª, edificio Puerta de Indias, Seville, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Séville,

ici représentée par Madame Clara Herrenschmidt, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 15 juillet 2015.

La dite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts sont établis comme suit:

1. Forme sociale et dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Corporación Ezentis Holdco S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 à toute autre localité de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société selon le cas.

2.4 La Société ne peut avoir des bureaux et des succursales qu'au Grand-Duché de Luxembourg mais pas à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à ce moment un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription dès l'origine, par offre, par acquisition, par échange ou autrement) l'ensemble ou une partie des actions, parts sociales, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce et d'acquérir, soutenir ou reprendre l'ensemble ou une partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et d'accorder dans tout cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement de sommes d'argent tel que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, sauf par voie d'offre publique, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec l'ensemble ou avec une partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir un intérêt, fusionner, entreprendre une consolidation et de conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les bénéfices, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;

3.6 de conclure une garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a de quelque

façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), avec ou sans que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être autrement tenu responsable de toutes dettes ou obligations financières d'une autre personne;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, donner à bail, échanger, mettre en location ou de disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou de tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris des actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en entier ou en partie) le même objet social que celui de la Société; de détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou une partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans qu'une telle autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf millions cent douze mille cinq cents euros (19.112.500,- EUR) représenté par dix-neuf millions cent douze mille cinq cents (19.112.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment concerné des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas obligatoirement, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve de la Loi de 1915 et de la disponibilité de fonds tel que déterminé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique sur base de comptes intérimaires applicables.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plus d'un Associé:

7.2.1 Les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, autrement qu'en raison de décès, à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales aient approuvé la cession durant une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé la cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera gérée par un (1) ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts. A tout moment, la majorité des Gérants doivent être résidents au Luxembourg.

8.2 Si la Société est gérée à un moment donné par seulement un (1) Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique". Le Gérant Unique sera à tout moment un résident fiscal au Luxembourg

8.3 Si la Société est gérée de temps en temps par plus d'un (1) Gérant, ils seront divisés en gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B"), et les Gérants de Catégorie B doivent à tout moment être résidents fiscaux au Luxembourg. Les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B ensemble constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant peut être révoqué à tout moment pour n'importe quelle raison par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société a seulement un (1) Gérant, et à tout autre moment le Conseil de Gérance, peut entreprendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions réservées, par la Loi Luxembourgeoise ou par les présents Statuts, à la décision des Associés.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;

10.1.2 si la Société a plus d'un (1) Gérant, la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B;

10.1.3 la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance peut déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs et responsabilités de ce mandataire et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") peuvent être convoquées par tout Gérant et seront tenues au Luxembourg. Le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi les Gérants de Catégorie A.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à tout ou partie des conditions de formabilités et de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux conditions et formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil de Gérance en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer tout autre Gérant (mais pas toute autre personne) pour le représenter (un "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, pour participer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir comme représentant pour plus d'un Gérant à une Réunion du Conseil de Gérance à condition que (sans préjudice aux exigences de quorum):

12.3.1 au moins deux (2) Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne, ou participent en personne à une Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5;

12.3.2 la majorité des Gérants ainsi présents ou participant soient des Gérants de Catégorie B et dans le cas où seulement deux Gérants soient ainsi présents ou participants, les deux soient des Gérants de Catégorie B; and

12.3.3 Un Gérant de Catégorie B peut seulement être représenté par un autre Gérant de Catégorie B.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants, et au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, avec au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B votant en faveur.

12.5 Un Gérant ou le Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par voie de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à la réunion soient capables d'entendre et de se faire entendre tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est présumée être présente en personne à cette réunion et sera comptée dans le quorum et autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette manière par les

Gérants sont, pour les besoins de ces Statuts, considérées comme étant valablement et effectivement conclues à une Réunion du Conseil de Gérance, nonobstant que moins que le nombre de Gérants (ou leur représentant) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit. Une réunion tenue de cette manière est réputée s'être tenue au siège social. A cette fin, une telle réunion devra toujours être initiée depuis le Siège Social de la Société au Luxembourg.

12.6 Une résolution écrite signée par tous les Gérants est aussi valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil de Gérance devront être signés, et les extraits de ces procès-verbaux d'une Réunion du Conseil de Gérance peuvent être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un (1) vote pour chaque Part Sociale dont il est détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes exprimés, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts (3/4) des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation et formalités si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 Si à un moment la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Résolutions des Associés peuvent être adoptées par vote écrit des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les exigences de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale des Associés s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi luxembourgeoise, il n'y a pas d'exigence de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés valablement adoptées immédiatement après réception par la Société des copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par e-mail attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions de l'article 13.8.2, indépendamment que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Au moment où la Société a plus que vingt-cinq (25) Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année selon l'article 196 de la Loi de 1915 le 30 juin et si ce jour est un jour férié, le jour ouvrable suivant.

15. Distributions sur parts sociales.

15.1 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés conformément à la Loi Luxembourgeoise, cinq (5) pourcent seront déduits et alloués à un fond de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant du fond de la réserve légale aura atteint un dixième du capital nominal de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolution des Associés déclarer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient retirés de(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise et à l'article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un (1) Associé, cet Associé

peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, entreprise, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été ainsi dressés, les dix-neuf millions cent douze mille cinq cents (19.112.500) parts sociales ont toutes été souscrites par Grupo Ezentis S.A., pré-désignée et représentée tel qu'indiqué ci-dessus.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par:

1. un apport en numéraire de quinze mille euros (15.000,- EUR) ("Apport en Numéraire"); et
2. un apport en nature de:
 - trois mille dix (3.010) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Avanzit Instalaciones e Ingeniería, S.L., une sociedad limitada constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Polígono Guardiel, s/n, parcela 146, Guarromán, Jaén, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Jaén, tome 274, folio 208, feuille J-10.036, inscription 1^a;
 - six cent dix mille neuf cent quarante-huit (610.948) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro et un quatre cinq sept six un zéro huit centimes (1,14576108 EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Ezentis Tecnologia, S.L., une sociedad limitada constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Madrid, tome 4.223, folio 85, feuille M-32.655, inscription 1^a;
 - mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de trois euros (3,- EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Ezentis Internacional, S.L.U., une sociedad limitada constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Madrid, tome 31.333, folio 1, feuille M-563996, inscription 1^a;
 - mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de trois euros et zéro zéro cinq zéro six centimes (3,00506 EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Moraleja Solar I, S.L., une sociedad limitada constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Madrid, tome 25.889, folio 9, feuille M-466667, inscription 1^a;
 - un million quatre cents mille (1.400.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Ezentis Gestión de Redes, S.L.U., une sociedad limitada constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Calle Isaac Newton s/n, Parque Tecnológico, Tres Cantos, Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Madrid, tome 18.759, folio 57, feuille M-326938;
 - cent cinquante mille deux cents (150.200) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante centimes d'euro (0,40 EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Naverggi, S.A., une sociedad anónima constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Madrid, tome 24.948, folio 140, feuille M-449244, inscription 1^a;
 - un million trois cent soixante-dix mille sept cent vingt-sept (1.370.727) parts sociales ayant une valeur nominale de trois euros et dix centimes (3,10 EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Calatel Andalucía, S.L.U., une sociedad limitada constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Calle Acústica n° 24, planta 5^a, edificio Puerta de Indias, Seville, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Seville, tome 5205, folio 202, feuille SE-85484;
 - vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de trois euros et zéro zéro cinq zéro six centimes (3,00506 EUR) chacune, que l'Associé Fondateur détient actuellement dans Avanzit Infraestructuras y Servicios, S.A., une sociedad anónima constituée et existant selon les lois d'Espagne ayant son siège social au Calle Federico Mompou, 5, Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Mercantile Registry de Madrid, tome 21.807, folio 114, feuille M-388505.

représentant dans chaque cas le capital social en entier de chacune des sociétés susmentionnées et ces apports (ensemble désignés comme l'"Apport en Nature"), étant évalué à cinquante-huit millions quatre cent quatre-vingt-huit mille trente-et-un Euros et dix-sept centimes (EUR 58.488.031,17).

L'Apport en Numéraire et l'Apport en Nature, ayant une valeur totale de cinquante-huit millions cinq cent trois mille trente-et-un Euros et dix-sept centimes (EUR 58.503.031,17), sera alloué comme suit: dix-neuf millions cent douze mille cinq cents euros (19.112.500,- EUR) sera alloué au capital social émis de la Société et trente-neuf millions trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cent trente-et-un euros et dix-sept centimes (39.390.531,17 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société. La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature et de l'Apport en Numéraire a été produite au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ sept mille huit cents euros (EUR 7.800,-).

Assemblée générale de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, Grupo Ezentis S.A., représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:
 - M. Manuel García-Durán de Bayo, né à Madrid (Espagne), le 11 octobre 1955, résidant professionnellement au Calle Prim, 19, Madrid (Espagne);
3. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de Catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée:
 - M. Joel Cárdenas San Martín, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
 - Mme Mariana Bárbara de Sá Morais Carneiro Veríssimo Da Cunha, née à Lisbonne (Portugal), le 25 février 1979, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par le présent acte, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. HERRENSCHMIDT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015127163/642.

(150137560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

luXcom Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 169.329.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick SAERENS, indépendant, né le 05 octobre 1970 à Bornem (Belgique), demeurant à L-9655 Harlange, 24, rue Laach,

ici valablement représenté par Madame Myriam FRANCO, comptable, demeurant professionnellement à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 22 juin 2015,

laquelle procuration restera après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant annexée aux présentes pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, expose ce qui suit:

1) Monsieur Patrick SAERENS s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des deux mille cinq cents actions (2.500) de la société anonyme «luXcom Trading Company S.A.», avec siège social à L- 2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 169.329, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1707 du 06 juillet 2012, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 03 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3011 du 28 novembre 2013, et dont le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000.-EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) L'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse suivante:L-9655 Harlange, 24, rue Laach.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: FRANCO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 juillet 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 20751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125793/52.

(150138745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Cityhold Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.486.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 172.171.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cityhold Property AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Kungsgatan 17, SE-11143 Stockholm, Sweden, registered with the Bolagsverket under number 556845-8631, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company,

represented by Mrs. Gudrun Hednäs, with professional address at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 13, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Cityhold Euro S.a.r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.171, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 October 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2790 of 16 November 2012, whose articles of incorporation have been amended latest pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 26 September 26th, 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 3292 of 7 November 2014.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 1,500,000.), in order to bring it from its current amount of SEVEN MILLION NINE HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND EURO (EUR 7,986,000.), represented by SEVEN MILLION NINE HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND (7,986,000.), shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.) each, to NINE MILLION FOUR HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND EURO (EUR 9,486,000.), by the issue of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND (1,500,000.) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.) each.

2) Payment of the total subscription price by the sole shareholder by way of contribution in cash in the amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 1,500,000.).

3) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the preceding resolutions.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 1,500,000.), in order to bring it from its current amount of SEVEN MILLION NINE HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND EURO (EUR 7,986,000.), represented by SEVEN MILLION NINE HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND (7,986,000.), shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.) each, to NINE MILLION FOUR HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND EURO (EUR 9,486,000.), by the issue of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND (1,500,000.) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.) each.

Second resolution

The Sole Shareholder declares and the notary acknowledges that the shares are entirely subscribed by the sole shareholder of the Company and that the total subscription price of the increase of share capital has been paid by a contribution in cash in the amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 1,500,000.) entirely paid up in cash which the Company has at its disposal proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement (the "Contribution in Cash").

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 5.1. Capital.** The Company's corporate capital is set at NINE MILLION FOUR HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND EURO (EUR 9,486,000), represented by NINE MILLION FOUR HUNDRED EIGHTY-SIX THOUSAND (9,486,000) shares in registered form having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Nothing else being in the agenda the meeting was closed.

Costs

The costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, to be borne by the Company by reason of this deed, amount approximately to two thousand nine hundred euro (EUR 2,900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treize juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Cityhold Property AB, une société existant sous et régie par les lois suédoises, ayant son siège social à Kungsgatan 17, SE-11143 Stockholm, Suède, et inscrite auprès du Bolagsverket sous le numéro 556845-8631,

ici représentée par Mme. Gudrun Hednäs, ayant son adresse professionnelle au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en 13 juillet 2015.

(L'Associé Unique),

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de Cityhold Euro S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.171, constituée selon acte du notaire instrumentaire du 16 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2790 du 16 novembre 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire, le 26 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 3292 du 7 novembre 2014.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE Euros (EUR 1.500.000) afin de le porter de son montant actuel de SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE Euros (EUR 7.986.000), représenté par SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE (7.986.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'UN Euro (EUR 1) à la somme de NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE Euros (EUR 9.486.000), par l'émission de UN MILLION CINQ CENT MILLE (1.500.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'UN Euro (EUR 1) de la Société;

2) Paiement du prix de la souscription par l'Associé Unique par voie d'un apport global en espèces pour un montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE Euros (EUR 1.500.000)

3) Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE Euros (EUR 7.986.000) représenté par SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE (7.986.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'UN Euro (EUR 1), par le biais d'une augmentation d'UN MILLION CINQ CENT MILLE Euros (EUR 1.500.000), à un montant de NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE Euros (EUR 9.486.000) représenté par NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE (9.486.000) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'UN Euro (EUR 1).

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare et le notaire prend acte que les parts sociales sont entièrement souscrites par l'Associé Unique de la Société et que la somme totale de la souscription relative à l'augmentation du capital social a été entièrement payée en espèces pour un montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE Euros (EUR 1.500.000).

Ce montant est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate (l'Apport en Espèce);

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE Euros (EUR 9.486.000) représenté par NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE (9.486.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'UN Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille neuf cents Euros (EUR 2.900).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Gudrun Hednäs et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 juillet 2015. 2LAC/2015/16622. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Yvette Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125995/135.

(150137508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Cheap Water S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 198.828.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme «SUD CONSTRUCT S.A.», ayant son siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, Rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 125.153,

ici représentée par Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Cheap Water S.à r.l.».

Art. 3. La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des marques, brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

Elle pourra également facturer à ses filiales la mise à disposition des marques, brevets et licences dont elle est propriétaire, ainsi que toutes les prestations de services et d'assistance qu'elle pourrait être amenée à leur rendre.

De plus, la Société peut dans le cadre de la gestion et mise en valeur de son propre patrimoine immobilier, effectuer à titre accessoire des opérations d'acquisition et de vente d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, «SUD CONSTRUCT S.A.», pré-qualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent soixante-dix euros (EUR 970,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
- 3.- Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg le 22 août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Norbert MEISCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 juillet 2015. Relation GAC/2015/6505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125973/116.

(150138327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Altech-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 8, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 198.826.

— STATUTS

L'an deux mille quinze,

le quatorze juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Yassine AMEDDAH, chef d'entreprise, né à Batna (Algérie), le 27 décembre 1965, demeurant 07 rue Aissat Idir Bordj El Ghoula BATNA (05), Algérie,

ici représenté par:

Monsieur Nabil AMEDDAH, gérant de société, demeurant au 18, avenue de la Libération, F-54190 Villerupt (France), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 25 juin 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'importation et l'exportation de machines industrielles de tous genres.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «ALTECH-LUX S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Yassine AMEDDAH, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2015.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 8, rue du X Septembre, L-4320 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Nabil AMEDDAH, gérant de société, né à Batna (Algérie), le 1^{er} décembre 1969, demeurant au 18, avenue de la Libération, F-54190 Villerupt (France).

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

- 3.- Le gérant unique préqualifié pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux ci-avant.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le susdit mandataire de la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. AMEDDAH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juillet 2015. Relation: ff. EAC/2015/16647. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015125867/109.

(150138136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

e-TIC Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1237 Luxembourg, 20, rue Bischoff.

R.C.S. Luxembourg B 198.818.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Hervé Michel COLLIGNON, presales engineer, né le 19 juin 1973 à Hayange (France), demeurant à L-1237 Luxembourg, 20, rue Bischoff.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de e-TIC consulting S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services dans le domaine des Technologies de l'Information et des Communications (TIC). Elle ne se limite à aucun secteur spécifique de clients et pourra prêter pour tout type d'entreprise.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle peut encore réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-), chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les pouvoirs du/des gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa/leur nomination.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé(e) unique ou les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 15. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées par Monsieur Hervé COLLIGNON, préqualifié.

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant qualifié ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hervé Michel COLLIGNON, presales engineer, né le 19 juin 1973 à Hayange (France), demeurant à L-1237 Luxembourg, 20, rue Bischoff.

La société est en toutes circonstances valablement engagée par la seule signature du gérant.

2. L'adresse du siège social de la société est établie à L-1237 Luxembourg, 20, rue Bischoff.

L'attention du comparant a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article trois des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Collignon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22959. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125791/92.

(150137920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Bau-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 27.968.

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAU-INVEST S.A., avec siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 27.968, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 4 mai 1988, publié au Mémorial C numéro 187 an l'an 1988.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Willy HEIN, indépendant, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4, Rue de l'Eau,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Krippler, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willy HEIN, prénommé.

Monsieur la présidente expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1° Suppression du capital autorisé échu et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

2° Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième mardi du mois de juin à 11 heures et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société.

3° Modification de la durée de la société afin qu'elle soit illimitée et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

4° Modification du pouvoir de signature statutaire et modification subséquente de l'article 14 des statuts de la Société.

5° Prolongation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six ans.

6° Autorisation donnée au conseil d'administration afin de nommer Monsieur Willy Hein, en tant qu'administrateur-délégué de la Société.

7° Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Les procurations éventuelles émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les actionnaires présents et représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

III. Qu'il résulte de la liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'assemblée, que l'assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, avec l'accord unanime des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé échu et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 20 ci-après.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième mardi du mois de juin à 11 heures et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année, le deuxième mardi du mois de juin à 11 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la durée de la Société afin qu'elle soit illimitée et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** La durée de la société est illimitée»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de signature statutaire et modification subséquente de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 14.** La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de prolonger le mandat des administrateurs à savoir Monsieur Willy Hein, Madame Anne Gros et Monsieur Armand Hein ainsi que le mandat du commissaire aux comptes à savoir FIDU-CONCEPT SARL pour une durée de six ans.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration afin de nommer Monsieur Willy Hein, prénommé, en tant qu'administrateur-délégué de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

120142

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Willy Hein, Jean-Pierre Kripler, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 22 juillet 2015. 1LAC / 2015/ 23130. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125915/90.

(150138160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Association Luxembourgeoise de Foot-Golf a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4687 Differdange, 312, rue de Woiwer.

R.C.S. Luxembourg F 10.467.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. MASI Sandro, employé privé, 4, rue Emile Mayrisch L-4770 Soleuvre
2. PARENTE Sandro, fonctionnaire, 6, Cité Ceca L-4057 Esch/Alzette
3. MASI Toni, employé privé, 312, rue Woiwer L-4687 Differdange
4. MASI Maurizio, employé privé, 1, Rue Kelwert L-4598 Differdange
5. PASSETTI Antonio, fonctionnaire, 25, Rue Zénon Bernard L-4515 Differdange
6. MASI Vito, employé privé, 312, rue de Woiwer L-4687 Differdange
7. ANDRESINI Ivano, employé privé, 10, Rue de Prettingen L-7396 Lorentzweiler

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre 1^{er}. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de: Association Luxembourgeoise de Foot-Golf a.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet:

Elle a pour but d'organiser, développer et promouvoir le Foot-Golf au Luxembourg et à l'étranger, de fédérer toutes les personnes physiques ou morales pratiquant le Foot-Golf et de se consacrer de façon générale à tout ce qui concerne le Foot-Golf.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 312 Rue Woiwer L-4687 Differdange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association Luxembourgeoise de Foot-Golf, toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration - en cas d'infraction grave aux présents statuts, - en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration. Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour. L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande de quatre membres de l'association. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature du Président avec un membre fondateur engage l'association. (Signature conjointe)

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution annuelle. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Masi Sandro / Parente Sandro / Masi Maurizio / Masi Toni / Passetti Antonio / Masi Vito / Andresini Ivano
Président / Vice-président / Secrétaire / Trésorier / Membre fondateur / Membre fondateur / Membre fondateur

Référence de publication: 2015125886/87.

(150138922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Clariance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 151.130.

L'an deux mil quinze, le seize juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Michel HELD, ingénieur, né à Waimes (Belgique), le 21 février 1964, demeurant à L-7526 Mersch, 23, Beschmontsbongert.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Monsieur Michel HELD, précité est l'unique associé actuel (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée Clariance, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch sur Alzette, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151130 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 janvier 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 551 du 15 mars 2010.

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 9, avenue des Hauts-Fourneaux L-4362 Esch sur Alzette au 50 rue des Près, L - 7333 Steinsel avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société qui se lira comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Steinsel. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par décision de la gérance. Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michel Held, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 20 juillet 2015. 1LAC/2015/22810. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125998/38.

(150137997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

P.M.E Invest S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.735.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.M.E. INVEST S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015126638/14.

(150137768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.